

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Date 27.07.2021

Page 1 / 3

Objet CMS conseil de Volkswagen et Porsche

CMS conseil de Volkswagen et Porsche dans le cadre de la joint-venture Bugatti Rimac

Porsche AG et Rimac Automobili d.o.o. ont convenu de former une joint-venture qui comprendra Bugatti. Oliver Blume et Mate Rimac ont annoncé lundi 5 juillet 2021 le nom du nouveau constructeur d'hypercars : Bugatti Rimac.

La société commune aura son siège à Zagreb (Croatie) et sera détenue pour 55 % par Rimac Automobili d.o.o et 45 % par Porsche. La réalisation de l'opération devrait intervenir dans le courant du dernier trimestre 2021 et est soumise à l'autorisation des autorités de la concurrence de plusieurs pays, compte tenu de la présence globale du Groupe Volkswagen.

Bugatti sera initialement intégrée à la joint-venture par l'intermédiaire de son propriétaire actuel, Volkswagen et la participation au capital sera ensuite transférée à Porsche.

Bugatti Rimac combine l'ADN des marques emblématiques Bugatti et Rimac. La joint-venture sera un attrait pour les clients et les employés.

Une équipe internationale de CMS, dirigée par Dr **Hilke Herchen** et Dr **Jacob Siebert**, avocats associés, de CMS Allemagne en Corporate/Fusions & acquisitions, a conseillé Volkswagen et Porsche sur tous les aspects, les équipes de CMS en Croatie, en France et au Luxembourg étant également impliquées. En mars 2021, une équipe de CMS Croatie a conseillé Porsche sur l'augmentation de sa participation dans Rimac Automobili d.o.o.

La présence mondiale du groupe Volkswagen a rendu nécessaire la demande d'autorisation de la joint-venture au titre du contrôle des concentrations dans un certain nombre de juridictions. L'équipe dirigée par **Christoff Soltau**, avocat associé en droit de la concurrence, a donc travaillé en étroite collaboration avec les spécialistes du droit de la concurrence de CMS dans différents pays.

Pour cette opération, l'équipe CMS France coordonnée par **Alexandra Rohmert**, avocat associé, était composée de :

- **Alexandra Rohmert**, avocat associé, et **Margaux Deuchler**, avocat, pour les aspects Corporate/Fusions & acquisitions ; **Caroline Froger-Michon**, avocat associé, **Aurélien Parchet**, avocat, et **Camille Baumgarten**, avocat, pour les aspects de droit du travail et

protection sociale ; **Aline Divo**, avocat associé et **Arnaud Valverde**, avocat, pour les aspects droit immobilier ; **Aliénor Fèvre**, avocat, pour les aspects droit des contrats.

Pour CMS Allemagne, Croatie et Luxembourg, les équipes étaient composées de :

- **CMS Allemagne** : **Dr Hilke Herchen**, **Dr Jacob Siebert**, et **Dr Matthias Löhle** et **Dr Frederike Volkmann**, avocats *counsels*, et **Christoph Hempel**, avocat, pour les aspects Corporate/Fusions & acquisitions ; **Christoff Soltau**, avocat associé, **Dr Denis Schlimpert** et **Tobias Duhe**, avocats, pour les aspects concurrence et droit européen ; **Dr Heino Büsching**, avocat associé, pour les aspects de droit fiscal ; **Dr Nikolas Gregor**, avocat associé, pour les aspects de propriété intellectuelle ; **Dr Michael Kraus**, avocat associé, pour les aspects Technologie, média, communications ;
- **CMS Croatie** : **Marija Zrno**, avocat associé, et **Hrvoje Bardek**, avocat *counsel*, pour les aspects corporate/fusions et acquisitions ; **Ivan Sostaric**, avocat pour les aspects énergie ; **Karmen Sinožic**, avocat pour les aspects Technologie, média et communications ; **Tamara Jeliz Kazic**, avocat associé, pour les aspects de droit fiscal ; **Marija Musec**, avocat associé, pour les aspects contrats ;
- **CMS Luxembourg** : **Gérard Maitrejean**, avocat associé, et **Cédric Dvoratchek**, **Angélique Eguether**, **Victoria Gros**, avocats, pour les aspects Corporate/Fusions et acquisitions ; **Frédéric Feyten**, avocat associé, pour les aspects de droit fiscal.

Note aux rédactions :

CMS Francis Lefebvre Avocats est l'un des principaux cabinets d'avocats d'affaires internationaux. Son enracinement local, son positionnement unique et son expertise reconnue lui permettent de fournir des solutions innovantes et à haute valeur ajoutée dans tous les domaines du droit. Il a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 183,9 millions d'euros et compte 450 avocats dont 117 associés.

CMS Francis Lefebvre Avocats est membre de CMS. Fondée en 1999, CMS est une organisation intégrée et multi-juridictionnelle de cabinets d'avocats qui offre un service complet de conseil juridique et fiscal. Avec plus de 70 bureaux dans plus de 40 pays à travers le monde et plus de 4 800 avocats, CMS possède un savoir-faire de longue date en matière de conseil et de contentieux tant au niveau du

droit local de chaque pays que dans le cadre de dossiers transnationaux. Des grandes multinationales et entreprises de taille moyenne aux start-up, CMS apporte la rigueur technique, l'excellence stratégique et le partenariat à long terme nécessaires pour que chaque client garde une longueur d'avance sur les marchés qu'il a choisis. Son chiffre d'affaires cumulé s'élevait à 1,4 milliard d'euros en 2019.

Les cabinets membres de CMS offrent une large gamme d'expertises dans 19 domaines de droit et secteurs d'activité, notamment : Corporate/M&A, Énergie et changement climatique, Fonds d'investissement, Sciences de la Vie et santé, Technologie, média et communications, Fiscalité, Banque et finance, Droit commercial, Concurrence et droit européen, Contentieux et arbitrage, Droit du travail et protection sociale, Droit de la propriété intellectuelle et Droit immobilier et construction.

Pour toute information complémentaire : cms.law/fl et cms.law

- FIN -